

Berne, le 3 juin 1991

CONFIDENTIELNote de dossierAfghanistan

Ci-dessous figurent quelques informations complémentaires à mes notes du 30 mai dernier.

1. Le 21 mai 1991, le Secrétaire général de l'ONU a publié une déclaration sur l'Afghanistan (voir annexe 1) qui présente en 5 points les éléments d'un plan de paix pour ce pays. De ce plan, on retiendra tout particulièrement le point 3 selon lequel: "The need for a transition period, details of which have to be worked out and agreed upon through an intra-Afghan dialogue, leading to the establishment of a broad-based government". Cette phrase semble laisser la place à une action telle que nous l'envisageons.

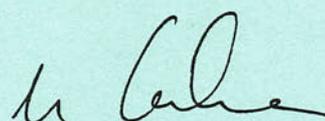
La déclaration de Perez de Cuellar aurait obtenu le soutien des EUA, de l'URSS, du Pakistan, de l'Iran, de l'Arabie Saoudite (déclaration du Prince Sultan à Picco), de Kaboul (voir annexe 2), de Zaher Shah ainsi que de Gulbuddin Hekmatyar (à condition toutefois que d'autres groupes l'appuient).

2. Selon Majid Aziz, le Pakistan a invité le Sultan Mahmoud Ghazi (cousin de Zaher Shah) à venir à Islamabad le 5 juin. Il devrait y rencontrer des représentants du gouvernement et du ISI.

./.

3. Le plan élaboré par les intellectuels de tendance gauche/libérale a été présenté au début de la semaine dernière à Zaher Shah par M. Jalil Shams (Zurich). Le général Abdul Wali et le Sultan Ghazi étaient également présents. L'ex-roi aurait affirmé à Shams que ce plan est un bon préambule à son propre plan. Il serait d'ailleurs disposé à s'entretenir avec M. Bucherer et moi-même à ce sujet.

Division politique III  
Service de la politique de paix



Ulrich Lehner

Annexes: mentionnées

Copies : JAC, SI, GRN, CFR, HC, MAP

21.5.91

STATEMENT BY THE SECRETARY-GENERAL ON AFGHANISTAN

Reports of active hostilities in Afghanistan over the last few weeks have reconfirmed my concern that further efforts are needed to bring about an end to the suffering of the Afghan population. At a time when other developments seem to be attracting the attention of the world, the Afghans have become a forgotten people. Their plight unfortunately is very real and the urgency to put an end to it is no less felt today at a time when the international community is showing a growing determination to assist in the alleviation of human suffering.

In pursuance of the mandate entrusted to me by the General Assembly in its resolution 45/12 of 7 November 1990, I have persevered in encouraging all segments of the Afghan people, as well as the governments concerned, to work towards a comprehensive political settlement in Afghanistan.

I have on several occasions reiterated that the question of Afghanistan cannot be solved except by political means, and that to achieve such a settlement, a consensus is needed both at the international and national levels.

I have just concluded an intensive round of consultations, through my Personal Representative in Afghanistan and Pakistan, Mr. Benon Sevan, with all segments of the Afghan people, including political leaders of opposition groups and resistance commanders, based in Peshawar, Tehran and inside Afghanistan, as well as with prominent Afghans currently residing outside the region. The governments concerned have also been consulted.

I have impressed on all my interlocutors that whatever the process to attain a settlement, it should be a strictly Afghan political process, free from foreign interference.

Encouraged as I am by the views expressed, I believe that the following elements would serve as a good basis for a political settlement in Afghanistan, acceptable to the vast majority of the Afghan people:

1. The necessity of preserving the sovereignty, territorial integrity, political independence and non-aligned and Islamic character of Afghanistan.
2. The recognition of the right of the Afghan people to determine their own form of government and to choose their economic, political and social system, free from outside intervention, subversion, coercion or constraint of any kind whatsoever.
3. The need for a transition period, details of which have to be worked out and agreed upon through an intra-Afghan dialogue, leading to the establishment of a broad-based government.
  - a. The need, during that period, for transitional arrangements acceptable to the vast majority of the Afghan people, including the establishment of a credible and impartial transition mechanism with appropriate powers and authority (yet to be specified) that would enjoy the confidence of the Afghan people and provide them with the necessary assurances to participate in free and fair elections, taking into account Afghan traditions, for the establishment of a broad-based government.
  - b. The need for cessation of hostilities during the transition period.

- c. The advisability of assistance, as appropriate, of the United Nations and of any other international organization during the transition period and in the electoral process.
4. The necessity of an agreement -- to be implemented together with all agreed transitional arrangements -- to end arms supplies to all Afghan sides, by all.
5. The recognition of the need for adequate financial and material resources to alleviate the hardship of the Afghan refugees and the creation of the necessary conditions for their voluntary repatriation, as well as for the economic and social reconstruction of Afghanistan.

It is my intention to continue my discussions with all concerned in order to encourage and facilitate the working out of the details of the above elements.

I appeal to all Afghan leaders to put the interest of the Afghan people above all other interests, and resolve their differences through a political process, bringing to an end the long and devastating war.

I also call on all governments concerned to support the political process, and respect the right of the Afghan people to decide their own future.

Annexe 2

A S

NATIONS  
UNIES

## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALEA/46/190  
S/22645  
28 mai 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
 Quarante-sixième session  
 Points 29 et 68 de la liste préliminaire\*  
 LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET  
 SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX  
 ET LA SECURITE INTERNATIONALES  
 EXAMEN DE L'APPLICATION DE  
 LA DECLARATION SUR LE  
 RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
 INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
 Quarante-sixième année

Lettre datée du 24 mai 1991, adressée au Secrétaire général  
 par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
 de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration datée du  
 22 mai 1991, publiée par le Gouvernement de la République d'Afghanistan (voir  
 Annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre  
 et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des  
 points 29 et 68 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mohammad E. ROSHAN-RAWAAN

\* A/46/50.

A/46/190  
S/22645  
Français  
Page 2

ANNEXE

Déclaration publiée le 22 mai 1991 par le Gouvernement  
de l'Afghanistan

Le Secrétaire général de l'ONU a fait à New York, le 21 mai 1991, une déclaration en cinq points devant servir de base à une solution politique et pacifique du conflit afghan.

Depuis le tout début, la République d'Afghanistan a activement participé à l'élaboration et à la rédaction de la déclaration, dans un esprit de coopération sincère avec le Secrétaire général et son représentant.

Se félicitant de cette déclaration et lui accordant son plein appui, la République d'Afghanistan est prête à tirer parti de toutes les possibilités de coopération étroite avec toutes les parties concernées ainsi qu'avec le Secrétaire général.

La République d'Afghanistan est convaincue que la mise en oeuvre de la déclaration, qui repose sur les réalités existantes et reflète les vues et les intérêts de toutes les parties concernées, pourrait déboucher sur la fin de la guerre et des effusions de sang dans le pays, et donnerait une fondation ferme pour assurer la paix et la consolidation de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

La République d'Afghanistan considère que les principes traduits dans la déclaration sont conformes aux aspirations du peuple afghan, à savoir la restauration de la paix et de la cessation de la guerre conformément aux propositions faites précédemment par la République d'Afghanistan. L'Etat de la République d'Afghanistan demande à tous les dirigeants de l'opposition afghane, aux commandants locaux ainsi qu'à tous les partis, milieux et personnalités à l'intérieur et à l'extérieur du pays de donner une réponse positive à l'appel de la communauté internationale tendant à réaliser une solution politique et faire cesser la guerre et, tirant parti de cette occasion historique, de ne ménager aucun effort pour coopérer étroitement à la réalisation de cette solution.

La République d'Afghanistan demande à la communauté internationale, aux pays voisins, aux Etats islamiques et à toutes les organisations, milieux et personnalités internationaux de coopérer étroitement, et de façon unie, à la mise en oeuvre de la déclaration et à aider les Afghans à réaliser la paix.

La République d'Afghanistan exprime sa gratitude pour les efforts sincères du Secrétaire général, qui a aidé le pays à réaliser une solution globale et pacifique de la question afghane, et s'engage à coopérer avec lui, de façon sincère et désintéressée, dans cette voie.

-----